



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

MINISTÈRE
DE LA VILLE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Communiqué de presse // 06 octobre 2015

1^{er} colloque national

Activités physiques et sportives de nature à l'école

Le CREPS Rhône-Alpes a accueilli les 22, 23 et 24 septembre le premier colloque national sur le thème des activités sportives de nature à l'école.

Événement fondateur d'un partenariat interministériel sur ce thème, ce colloque a rassemblé 145 agents issus des trois ministères organisateurs : Éducation nationale, Jeunesse et Sports, Agriculture.

Échanger, mutualiser et produire des méthodes pour favoriser la pratique des sports de nature à l'école, tel est l'objectif de ce colloque.



[Consulter le dossier du participant](#)

[Consulter les ressources](#)

Constat

Actuellement dans le second degré, sur le territoire national, les Activités Physiques de Pleine Nature (APPN) ne représentent que 9 % des activités programmées en EPS et 11 % des activités proposées dans le cadre des associations sportives scolaires. Sur les 3 200 sections sportives scolaires ouvertes dans le second degré, 500 d'entre elles concernent les APPN.

Les APPN ont des particularités culturelles et sociales : les valeurs liées à la nature, aux rapports entre l'homme et les éléments naturels, aux conditions sécuritaires d'une pratique des APPN en milieu naturel. Ce sont des enjeux de formation qui croisent les idéaux éducatifs promus par l'institution scolaire.

Il faut aider les professeurs d'EPS à programmer des activités sportives de nature dans le cadre de l'enseignement de l'EPS et des différents dispositifs à l'école et hors de l'école. Une grande autonomie est accordée aux enseignants d'EPS pour programmer ces activités, en corollaire cette autonomie engage leur responsabilité pédagogique.

Objectifs

Promouvoir le rôle éducatif spécifique des activités physiques et sportives de nature en particulier en matière d'éducation à l'autonomie, à la sécurité active, à la préservation de la santé, à la citoyenneté ainsi qu'à l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Développer et promouvoir la pratique des activités physiques et sportives de nature à l'école, dans le cadre de l'enseignement obligatoire de l'Éducation Physique et Sportive (EPS) à l'école, au collège et au lycée, en conformité avec les programmes d'enseignement et en lien avec les projets des établissements de l'Éducation nationale et de l'Enseignement agricole.

Acquérir une vision commune du cadre juridique et réglementaire.

Perspectives

Diffusion des travaux, des outils, des méthodes

Déploiement du partenariat interministériel dans toutes les académies

Mise en réseau des cadres des trois ministères



Ce colloque s'inscrit dans le cadre de l'Année du Sport de l'École à l'Université (ASEU). Il a pour objectif de favoriser la pratique des activités physiques et sportives de nature pour le public du second degré et a vocation à s'inscrire dans la durée. Il est le point de départ d'un partenariat interministériel sur cette thématique des sports de nature.

Quelques idées-forces

- Réaffirmer et replacer le rôle éducatif des activités sportives de nature au cœur des politiques publiques.
- Prise en compte de l'évolution du public, éducation à l'environnement, citoyenneté et valeurs, territoire, sont quatre points de convergence à partager.
- Encourager la formation initiale et continue des enseignants dans le champ des sports de nature.
- Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains, en y associant la notion de renoncement temporaire.
- S'appuyer sur le cadre législatif existant, le faire évoluer pour protéger les jeunes scolarisés, les enseignants et les encadrants, sans toutefois contraindre le développement de la pratique.
- Responsabilité, confiance, engagement, autonomie sont des valeurs qui sont transmises grâce à un encadrement de qualité. C'est ce que l'institution souhaite valoriser.
- Récolter les données d'accidentologie et favoriser le développement et l'utilisation de méthode de gestion du risque.
- Constituer un réseau de mutualisation, d'échange et de partenariat, établir une méthode de travail commune, au service du développement des activités physiques et à l'école.



À propos



Pôle Ressources national des Sports de Nature (PRNSN)

Pour renforcer les compétences des acteurs des sports de nature et afin de partager les connaissances, le ministère chargé des Sports a créé en 2004 un Pôle Ressources national des Sports de Nature (PRNSN) au sein du Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportives (CREPS) Rhône-Alpes (Vallon Pont d'Arc, Ardèche).

Sa vocation prioritaire est de diffuser des savoir-faire et de valoriser les bonnes pratiques et les actions innovantes. Il constitue un outil de mise en relation, de conseil et d'expertise à la disposition l'ensemble des acteurs du développement des sports de nature.

www.sportsdenature.gouv.fr